COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Witry-lès-Reims, le 9/01/2025

Dans les Vosges, un partenariat pour protéger l'environnement

Dans les Vosges, un partenariat original et fructueux entre la Safer et Agrivair a permis l'installation de Léopold Martin, jeune agriculteur, sur 55 ha en 2022, avec un complément de 14 ha en 2023. Ces terres ont été attribuées dans le cadre d'un prêt à usage, avec obligation de respecter un cahier des charges visant à protéger les ressources en eaux minérales.

En 2021, Léopold Martin, alors âgé de 27 ans, a souhaité s'installer en qualité de jeune agriculteur, et rejoindre l'exploitation familiale de brebis allaitantes fondée par son père, Charles, dans les années 80. En 2018, Valentine, sœur de Léopold, lui avait donné un nouvel élan en développant sur place une filière de transformation fromagère et de produits laitiers bios (yaourts de brebis, fromages et tome de brebis).
Cette exploitation - la SCEA Merveille du Mouzon - est située à une trentaine de kilomètres de Vittel, à Blevaincourt, à l'ouest du département des Vosges, en limite de la Haute-Marne.
Toutefois, le manque de terres agricoles disponibles sur le secteur compliquait le projet de Léopold Martin. Dans ses recherches, il prend connaissance d'un appel à candidatures de la Safer pour l'attribution de terres à exploiter - et non à acheter -, à laquelle il candidate. François Berriaud, conseiller foncier Safer : « *Léopold Martin réunissait les critères sur lesquels la Safer se fonde pour attribuer des terres : jeune agriculteur désireux de s'installer ; en complément de la propriété familiale (69 ha) ; en agriculture biologique ; pour un type de production à forte valeur ajoutée, en circuit court, rare dans les Vosges.* » 55 ha lui ont donc été attribués par le comité technique départemental pour une installation au 1er janvier 2022.

Prêt à usage

Toutefois, cette attribution s'est effectuée dans des conditions spécifiques, relevant d'un partenariat existant depuis 1992 entre la Safer Grand Est et Agrivair.
Agrivair, filiale de Nestlé Waters, mène depuis 33 ans autour de ses sources d'eaux minérales (Vittel, Contrex…) une politique volontariste et de protection préventive et concertée des sols, afin de contribuer à protéger la ressource en eau et préserver la biodiversité, en collaborant avec les acteurs locaux, et notamment les agriculteurs.
Dans cet objectif, Nestlé Waters a opté pour une stratégie foncière visant, d'une part, à racheter les terres agricoles du périmètre de l'impluvium sur lequel se déploie ce programme de protection et, d'autre part, à définir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, élaborées avec l'appui de chercheurs de l'INRAE, dont les deux exigences fondamentales sont : zéro produit phytosanitaire et moins de 10 mg/l de nitrates sous le système racinaire de la plante.
Les terres situées sur l'impluvium sont mises à disposition d'agriculteurs souscrivant à un cahier des charges de bonnes pratiques agricoles. Aujourd'hui, une quarantaine d'exploitations agricoles sont engagées en faveur d'une agriculture raisonnée, durable et… rentable.
Aux termes d'une convention entre Agrivair et la Safer, cette dernière négocie pour le compte de Nestlé Waters l'attribution de terrains agricoles dont l'entreprise est propriétaire, et qui sont concernés par le programme Agrivair dans les Vosges. L'attribution des terres s'effectue alors sous forme de prêt à usage (mise à disposition foncière sans loyer ni droit de fermage, d'une durée de 18 à 30 ans). Dispositif dont a bénéficié Léopold Martin.

Un verger de 14 ha

Julien Didelot, directeur d'Agrivair : « *L'installation de Léopold Martin s'inscrit parfaitement dans la philosophie d'Agrivair. La consolidation de l'exploitation a permis d'assurer le développement de la troupe ovine, la transformation et la commercialisation de produits en vente directe, et l'arboriculture avec le renouvellement des fruitiers et la commercialisation de cette production en complément des fromages.* »
Car, en effet, Léopold Martin a bénéficié, en 2023, aux mêmes conditions que précédemment, de 14 ha supplémentaires contigus à la première attribution, sur lesquels il cultive des pommiers pour en vendre les fruits naturels ou transformés (compote et jus). Certains produits de la SCEA sont d'ailleurs proposés aux salariés fréquentant le restaurant d'entreprise de l'usine Nestlé du territoire.

Contact Presse : Peggy Léoty, Responsable Communication pleoty@safergrandest.fr | 03 26 04 77 92 – 06 37 68 48 79
Safer Grand Est – 14 rue Rayet-Liénart, 51420 Witry-lès-Reims www.safer-grand-est.fr

Gestion conjointe

« *Sans le concours de la Safer, je n'aurais pas pu m'installer. Recevoir ces terres a été une chance pour moi et ma famille, nous permettant de développer notre exploitation dans les meilleures conditions* » assure Léopold Martin.
Pour François Berriaud, « *la Safer a pleinement rempli ses missions, en installant un jeune agriculteur, en favorisant l'emploi en milieu rural, en préservant l'environnement par la gestion conjointe de l'occupation et de l'exploitation des terres agricoles dans le cadre des relations privilégiées entre la Safer et Agrivair ».*

12 jeunes agriculteurs installés
Sur les dix dernières années, le comité technique de la Safer Grand Est a examiné l'attribution de 875 ha sous forme de prêt à usage.
406 ha ont été attribués dans le cadre d'une installation profitant à 12 jeunes agriculteurs avec des profils ou orientations variés (dans ou hors cadre familial ; installation individuelle ou au sein d'une société ; production de céréales, bovins lait ou viande, ovins, caprins, maraichage, arboriculture, volailles…).
Les autres surfaces, soit 465 ha, ont permis de conforter 30 candidats déjà présents sur le site.

Contact Presse : Peggy Léoty, Responsable Communication pleoty@safergrandest.fr | 03 26 04 77 92 – 06 37 68 48 79
Safer Grand Est – 14 rue Rayet-Liénart, 51420 Witry-lès-Reims www.safer-grand-est.fr